

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Christian Brunier, Laurence Fehlmann Rielle, Alain Charbonnier, Brigitte Schneider Bidaux, Ariane Wisard-Blum et Alain Etienne

Date de dépôt: 14 décembre 2007

Proposition de résolution

pour une diminution juste des cotisations de caisses maladie des Genevoises et Genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les primes moyennes pour 2008 sont de 420 F pour les adultes, 350 F pour les jeunes et de 100 F pour les enfants. Ceci correspond à une baisse de respectivement 0,9, 0,6 et 4,9 % ;
- que les baisses proposées sont inférieures à la baisse de coûts réelle enregistrée sur la période 2005-2006 ;
- que le niveau des réserves des caisses-maladie reste trop élevé et bien au-delà des seuils légaux ;
- que les prévisions montrent des augmentations des réserves pendant l'année en cours ;
- que la diminution des coûts moyens par assuré genevois est de 2,2 % ;
- que les dépenses des caisses en 2006 ont été surestimées de 5 % pour la plupart des caisses ;
- que les charges administratives des caisses maladie pour la gestion des membres genevois-es ont encore progressé de 7 % l'an passé ;
- que l'Office fédéral de la santé publique n'a apporté aucune réponse au Conseil d'Etat genevois concernant des problèmes d'inexactitudes de chiffres fournis par les assureurs;

- qu'à l'exception de deux caisses-maladie (Avanex et Sanitas), les baisses de primes annoncées à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) par les caisses sont minimales et ne correspondent à aucune réalité ;

invite les Autorités fédérales

- à exiger des caisses-maladie une nouvelle diminution des primes moyennes d'au moins 5 % pour la population genevoise ;
- à examiner les frais administratifs des caisses-maladie qui passent du simple au triple d'une caisse à l'autre et qui ont progressé considérablement durant l'année écoulée ;
- à apporter aux Autorités genevoises des réponses claires sur l'exactitude des données fournies par les caisses-maladie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les coûts de la santé des Genevoises et des Genevois sont de mieux en mieux maîtrisés. Pourtant, ces efforts sont peu récompensés.

A Genève, le coût moyen par assuré est à la baisse, passant de 3740 F à 3657 F.

Parallèlement, les actions promises pour diminuer les réserves excessives des caisses n'ont pas porté leurs fruits, puisque ces réserves atteignent, à fin 2006, 35 %, soit 7 % de plus que l'année précédente.

Les frais administratifs par assuré progressent eux aussi de 7 % et passent du simple au triple d'une caisse à l'autre. A titre d'exemple, la charge administrative réelle par assuré est, pour 2006, de 102 F à la CSS alors qu'elle se monte à 315 F à la Supra.

Selon les calculs du Conseil d'Etat genevois, la diminution des primes devrait être de 10 %, compte tenu de l'importance des réserves et des baisses des coûts intervenues. Par souci de prudence et selon les dires du conseiller d'Etat Pierre-François Unger « afin de consolider les activités réalisées durant cette période, le canton de Genève propose dès lors une baisse moyenne de 3,5 % ».

Nous, nous faisons preuve de moins de soumission aux diktats des caisses et demandons au gouvernement helvétique d'exiger une diminution d'au moins 5 % pour les Genevoises et Genevois, qui ont été suffisamment pressés par les caisses-maladie.

Vu la situation scandaleuse et l'attitude inacceptable de plusieurs caisses-maladie envers la population genevoise, nous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à voter cette résolution en urgence.